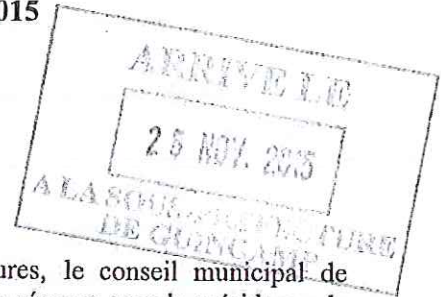


REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DE BEGARD
SEANCE DU 19 NOVEMBRE 2015

Nombre de conseillers en exercice : 27
Nombre de conseillers présents à la séance : 26
Nombre de votants : 27
Date de la convocation : 13 novembre 2015
Date d'affichage : 13 novembre 2015



L'an deux mille quinze, le dix-neuf novembre, à dix-neuf heures, le conseil municipal de BEGARD, dûment convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. LE CAËR Gérard, Maire,

Présents : LE CAËR Gérard, DANIEL Marie-Louise, CLEC'H Vincent, BOËTE Cécile, BOURDON Yves, OFFRET Arlette, JAGUIN Jean-Yves, BERNARD Cinderella, LE GALL Hervé, PIRON Valentina, BERNARD Noël, GRELET Odile, LE FLOCH Eric, BICZO Sylviane, LE BRUN Marcel, HADJADJE Valérie, COLAS Alain, LE ROLLAND Corinne, OFFRET Thierry, SANQUER Gwenaëlle, COËDIC Jean, LE GUEVELLOU Marjorie, ROUZIOUX Chantal, LE SCOUR Françoise, SCOLAN Claudine, BRUNEL Alain

Absents : RAZAVET Fabien

Procurations : RAZAVET Fabien à BRUNEL Alain

Secrétaire de séance : GRELET Odile

N°2015/83

**REFORME TERRITORIALE : Projet de Schéma Départemental de
Coopération Intercommunale des Côtes d'Armor (SDCI)**

Vu la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales,

Vu la loi n°2015-991 portant nouvelle organisation territoriale de la République (Loi NOTRe) du 7 août 2015,

Vu le projet de Schéma départemental de coopération intercommunale des Côtes d'Armor (SDCI) présenté à la commission départementale de coopération intercommunale (CDCI) du 13 octobre 2015,

Vu la notification de Monsieur Le Préfet des Côtes d'Armor, en date du 13 octobre 2015, appelant les collectivités territoriales à soumettre leur avis dans un délai de deux mois suivant la réception de la notification.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal,

Dans un premier temps,

Après en avoir délibéré, avec 13 voix pour, 6 contre et 8 abstentions,

DONNE un avis favorable sur le projet de Schéma départemental de coopération intercommunale des Côtes d'Armor (SDCI) fusionnant : la Communauté de Communes de Paimpol Goëlo, Pontrieux Communauté, la Communauté de Communes du Pays de Bégard,

Guingamp Communauté, la Communauté de Communes du Pays de Belle-Isle-En-Terre, la Communauté de Communes du Pays de Bourbriac, dans le respect du libre choix des communes et des intercommunalités et sous réserve que la majorité des élus des collectivités concernées adhèrent à ce projet de fusion.

AFFIRME sa volonté de conserver les valeurs de l'Intercommunalité du Pays de Bégard :

- Ruralité,
- Solidarité,
- Pérennisation des services publics de proximité.

Dans un deuxième temps,

EMET LE VOEU à l'unanimité que la nouvelle intercommunalité résulte d'une fusion des territoires autour de Guingamp

Pour extrait certifié conforme
Le Maire
Gérard LE CAËR

